



## COMMUNE DE FONTS-OUTRE-GARDON

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-15 et L2121-25,

**Considérant** l'arrêt du Conseil d'Etat, 5 décembre 2007, « Cne de Forcalqueiret », n° 277087, le compte-rendu pouvant tenir lieu de procès-verbal,

En vertu des articles L2121-7, L2121-10, L2121-11, L2121-13, L2121-13-1 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal, dûment convoqué, le samedi 24 octobre 2020, avec toute information sur les délibérations, s'est réuni sous la présidence de Maryse GIANNACCINI, le Maire, dans le foyer communal, à 18h30. La convocation a également été affichée « à la porte de la mairie », selon les articles L2121-10 et R2121-7 du CGCT.

**Membres présents** : Maryse GIANNACCINI, Romain BIALES, Valérie TRIGUEROS, Eric MARY, Carine PEYDRO, Gilbert CASAS, Thierry MARS, Laurence FERRER, Guilhem VEZIES, Mahdjouba PAULET, Christèle CASTANET, Stéphanie PICARD, Nicolas PERRIN, Angélique FRICON, Christian BIARNES, Carole CLAMARON, Julien PAYET.

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Julien NOËL (à Maryse GIANNACCINI), Anaïs RANC (à Carole CLAMARON).

### LES DELIBERATIONS :

#### -APPROBATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET AUTORISATION ACCORDEE A MME LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Mme le Maire présente le projet cité en objet d'un montant estimatif de 350000€ HT pour les travaux. L'objectif est d'offrir aux fonsois un service public à la hauteur de leurs attentes. Ils trouveront en un seul endroit, un guichet unique réunissant le secrétariat de la mairie et l'agence postale communale qui sera ouvert tous les jours. Au-delà de l'augmentation des horaires d'ouverture qui seront communiquées ultérieurement, la volonté est de mutualiser les services publics en mettant en commun ses agents et ses bâtiments, dans le but d'en accroître l'efficacité.

Maryse GIANNACCINI en profite pour saluer le travail sur ce projet, de Gilbert CASAS, d'Éric MARY, Adjoint au Maire et de Michaël BERTHÉZÈNE, le Directeur Général des Services, avant de laisser la parole au premier nommé, délégué aux bâtiments communaux.

Gilbert CASAS présente alors le réaménagement de la mairie d'un point de vue technique. Il précise qu'il consistera également à procéder à une mise aux normes des installations électriques et d'accessibilité vis-à-vis des personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi qu'à une rénovation thermique. Il ajoute que ce projet a commencé dès le mois de juin par la venue de l'agence technique départementale qui est venu réaliser un avant-projet, les consultations puis désignations du géomètre, de l'architecte, du contrôleur technique et du coordonnateur sécurité.

L'entrée du secrétariat est prévue place Alphonse Daudet, l'actuelle se situant rue Louis Garimond.

Au rez-de-chaussée, la pièce principale réunira l'accueil de la mairie et de l'agence postale. Un autre espace sera aménagé pour accompagner les fonsois dans leur démarche administrative en ligne.

Un ascenseur sera créé dans le but de permettre l'accès PMR au premier étage où se situeront les bureaux de Mme le Maire, des Adjointes et du Directeur Général des Services, ainsi qu'une salle des mariages qui abritera également le musée Saturnin Garimond et deux bureaux non affectés à ce jour.

Carole CLAMARON note les deux bureaux non affectés à ce jour au premier étage. Christian BIARNES en profite pour demander que l'un des deux soit mis à disposition de l'opposition pour recevoir les fonsois qui les sollicitent. Mme Maryse GIANNACCINI lui répond qu'il ne lui en a pas fait la demande, jusqu'à maintenant. Dans ce cas, elle lui aurait mis à disposition le foyer. Elle attend donc une sollicitation écrite de sa part dans ce sens.

De son côté, Julien PAYET note la particularité pour lui de réunir le musée et la salle des mariages, mise en valeur également par Angélique FRICON. Mme le Maire réplique qu'elle a rencontré les représentants de l'association Les Amis de Saturnin Garimond qui gèrent ce musée, avec lesquels elle a convenu de cette idée, avant d'installer ce dernier, en dehors de la mairie, à terme.

Julien PAYET ajoute qu'au lieu de mettre en commun les agents, il aurait été préférable de recruter. Maryse GIANNACCINI s'interroge sur la pertinence d'un tel choix de gestion pour un élu qui est lui-même chef d'entreprise.

Christian BIARNES estime que la priorité pour lui est la sécurisation de la voirie. Mme le Maire lui répond qu'elle prévoit ces travaux dans un second temps car ils nécessitent plus de réflexion. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, elle mène depuis le début du mandat, le 18 mai, une réflexion associant notamment le Département du Gard pour la route départementale RD907 (Avenue Marcelin Albert) entre autres, dans le but de présenter aux fonsois un projet cohérent occasionnant le moins de gêne possible pour eux. Romain BIALES confirme que la sécurité fait partie aussi de leur priorité. Mais avoir une vision globale de la situation pour pouvoir mettre en place des solutions efficaces, ne se fait pas en quatre mois, certains projets étant ainsi plus longs à mettre en place que d'autres. Dès lors, la réhabilitation de la mairie ne les empêche pas de travailler en parallèle sur la sécurité des Fonsois, avec une réflexion menée également sur la sécurité des arrêts de bus.

Maryse GIANNACCINI complète en indiquant un autre motif de commencer par la mairie, la commune ayant l'opportunité de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Gard, avant le 30 octobre prochain, afin surtout de ne pas perdre le bénéfice d'un financement acquis prévu à l'origine pour l'extension du foyer abandonnée depuis.

Christian BIARNES déplore aussi le prix de ce projet finalement plus important que celui du foyer. Mme le Maire lui assure qu'elle fera tout son possible pour qu'il soit subventionné au maximum à 80% qui est le seuil réglementaire, sans compter le remboursement d'une partie de la TVA (Taux de 16.404 en 2020) avec le fonds de compensation.

Christian BIARNES aurait plutôt vu la mairie à un autre endroit. Guilhem VEZIES intervient alors pour défendre le principe que la mairie appartient à tous les fonsois ce qui oblige les élus à l'entretenir et à assurer sa pérennité au vu de son état aujourd'hui. La laisser à

l'abandon pour choisir le projet d'une nouvelle mairie dans un autre lieu serait qui plus est, un projet bien plus onéreux. Il demande donc à Christian BIARNES de lui confirmer si c'est cette solution qu'il souhaitait voir aboutir. Il n'obtient pas de réponse à cette question. Le débat étant clos, Maryse GIANNACCINI soumet le projet au vote.

**Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public en vertu de l'article L2121-21, le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : voix pour : 17, contre : 2 (Christian BIARNES et Julien PAYET), d'approuver le projet cité en objet et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions auprès du Département du Gard (A hauteur de 90224.20€), de la Région Occitanie, de la Préfecture du Gard (Dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 100457€), de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole (Fonds de concours), de La Poste, et du Pôle d'Equilibre Territorial et rural Garrigues et Costières de Nîmes.**

**.APPROBATION DU PROJET DE REALISATION D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET AUTORISATION ACCORDEE A MME LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
**Considérant** les deux devis réalisés par l'entreprise BONNEFILLE, le premier consistant à réaliser la Fourniture, pose, raccordement et réglage d'horloge astronomique type THEBEN SELEKTA 170 TOP3 en remplacement des accessoires existants pour un montant de 2430€ HT et le second portant sur le remplacement lanterne de style existante y compris dépose lanterne et crosse, fourniture et pose lanterne de style type BEAUREGARD et crosse type PARIS II ou STELIUM, raccordement et test de bon fonctionnement, pour un montant de 18 080€.

Mme le Maire donne la parole à M. Eric MARY, Adjoint délégué aux réseaux. Ce dernier détaille l'objet des travaux prévus pour l'éclairage public qui consistent à :  
-Remplacer les ampoules ballon fluo par des LED dans un premier temps, prévoyant, dans un second temps, sur la période 2022-2024, de substituer les ampoules sodium par des LED également.

-Et à remplacer certaines horloges actuelles par des horloges astronomiques, pour optimiser l'éclairage public en prenant en compte les heures réelles de levée et coucher du soleil.

**Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public en vertu de l'article L2121-21, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le projet cité en objet et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document correspondant à la demande de subvention auprès du SMEG.**

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Signature du maire, Maryse GIANNACCINI

Signature de la secrétaire de séance, Angélique FRICON



